

ANNEXE II (Suite)

Secteur de la formation et l'enseignement professionnels

CORPS ET POSTES SUPERIEURS	MONTANT MENSUEL BRUT
Professeur spécialisé d'enseignement professionnel du 1er grade Professeur spécialisé d'enseignement professionnel du 2ème grade Professeur spécialisé d'enseignement professionnel du 1er grade de réadaptation Professeur spécialisé d'enseignement professionnel du 1er grade, chef de section Professeur spécialisé d'enseignement professionnel du 2ème grade, chargé de recherche Adjoint technique et pédagogique Directeur de centre de formation professionnelle et de l'apprentissage Inspecteur technique et pédagogique Inspecteur de formation professionnelle Inspecteur administratif et financier Coordonnateur à l'orientation et à l'insertion professionnelles.	6500 DA

ANNEXE III

Secteur de la jeunesse et des sports

CORPS ET POSTES SUPERIEURS	MONTANT MENSUEL BRUT
Educateur de la jeunesse	3200 DA
Educateur sportif	
Technicien supérieur du sport	4100 DA
Educateur spécialisé de la jeunesse	
Conseiller pédagogique à la jeunesse Délégué local à la jeunesse Instructeur des sports Attaché communal des sports Conseiller pédagogique des sports Directeur d'établissement de jeunes Professeur d'éducation physique et sportive Conseiller du sport Professeur d'enseignement des techniques d'animation Directeur méthodologique de ligue (filière jeunesse) Directeur méthodologique de ligue de wilaya (filière sport) Inspecteur de la jeunesse Inspecteur des sports Entraîneur de pratique de performance Directeur technique de section de performance Directeur méthodologique de ligue régionale Entraîneur régional Directeur méthodologique d'association sportive Inspecteur principal de la jeunesse Inspecteur principal des sports Entraîneur national adjoint Entraîneur national Directeur méthodologique de fédération (filière jeunesse) Directeur méthodologique de fédération (filière sport).	6500 DA